

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue d'enseignement

S'INITIER À L'ANALYSE DE L'INFORMATION – COURS 3

FRA-4103-1

Juin 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	4
La pondération	4
Les savoirs.....	4
Spécifications des instruments d'évaluation	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	5
La composition de l'épreuve.....	5
L'outil de collecte de données	5
Le matériel autorisé	5
L'outil de jugement.....	6
Le seuil de réussite	6
La reprise.....	6

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

-
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
 2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation et entrepreneuriat • Environnement et consommation <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Familles de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer • Poser un regard critique • Informer • Confronter et défendre des idées 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français, langue d'enseignement <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'initier à l'analyse de l'information
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence disciplinaire 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer oralement selon des modalités variées (écoute et prise de parole) 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication langagière • Grammaire du texte • Grammaire de la phrase • Lexique • Diversité de la langue • Langue orale
Critères d'évaluation	
<p>Critères d'évaluation de la compétence 3</p> <p>3.1 Compréhension juste et interprétation fondée d'une production orale</p> <p>3.2 Réaction fondée à une production orale</p> <p>3.3 Jugement critique et fondé sur une production orale</p> <p>3.4 Adaptation à la situation de communication</p> <p>3.5 Cohérence des propos</p> <p>3.6 Utilisation d'éléments verbaux appropriés</p>	<p>Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation de la compétence.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

3.1 Compréhension juste et interprétation fondée d'une production orale

- Cerner le contenu
- Dégager le point de vue adopté et justifier ses propos à l'aide d'éléments explicites et implicites issus de la production orale

3.2 Réaction fondée à une production orale

- Reconnaître et expliquer les effets suscités par le message
- Justifier sa réaction à l'aide d'éléments explicites et implicites issus de la production orale et en s'appuyant sur des repères culturels

3.3 Jugement critique et fondé sur une production orale

- Recourir à des critères pour exprimer une appréciation
- Justifier son appréciation à l'aide d'éléments explicites et implicites issus de la production orale et en s'appuyant sur des repères culturels

3.4 Adaptation à la situation de communication

- Respecter les paramètres de la tâche
- Confronter et défendre des idées (discussion)
- Utiliser des procédés textuels et linguistiques appropriés
- Utiliser des éléments paraverbaux et non verbaux appropriés

3.5 Cohérence des propos

- Organiser son texte de façon appropriée
- Assurer la continuité, la progression et la non-contradiction des éléments du message

3.6 Utilisation d'éléments verbaux appropriés

- Utiliser un vocabulaire approprié
- Construire correctement les phrases
- Marquer correctement les accords sonores

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide de la tâche liée aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération des compétences respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 3 « Communiquer oralement selon des modalités variées » : 100 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation de la compétence sont énumérés dans le cours. Ceux qui ont été maîtrisés dans les cours précédents sont également pris en compte. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'évaluation de la compétence « Communiquer oralement selon des modalités variées » se tient lors d'une seule séance. L'écoute est évaluée par l'intermédiaire de la prise de parole.

Durée approximative totale : de 10 à 15 minutes

Durée de la prise de parole individuelle (exposé oral) : environ 5 minutes

Durée de la prise de parole en interaction (discussion) : de 5 à 10 minutes

La composition de l'épreuve

Évaluation de la compétence « Communiquer oralement selon des modalités variées »

La tâche consiste à prendre la parole individuellement et en interaction. Au cours d'un exposé, l'adulte présente une analyse de l'information issue d'une production orale qui porte sur un sujet d'actualité. Il fait part aux autres des effets suscités chez lui par les propos entendus et exprime un jugement critique et fondé sur la production. Au cours d'une discussion avec un auditoire d'au moins cinq personnes, y compris l'enseignante ou l'enseignant, l'adulte exprime, confronte et défend son point de vue sur le sujet traité ou sur l'un de ses aspects.

Préparation à l'épreuve

- L'adulte choisit un reportage parmi ceux proposés dans les consignes d'administration. Il le visionne selon les modalités prévues dans le centre d'éducation des adultes. Pendant le visionnement, il note l'information utile à sa prise de parole. Cette période de visionnement et de prise de notes ne doit pas dépasser 90 minutes.
- Une fois cette étape terminée, l'adulte prépare sa communication orale (exposé oral et discussion) et élabore un aide-mémoire qu'il pourra utiliser au moment de sa présentation.
- Cette préparation se fait de façon autonome, sans l'aide de l'enseignante ou de l'enseignant.

L'outil de collecte de données

- Production orale

Le matériel autorisé

- Aide-mémoire*
- Support sonore, visuel ou audiovisuel*
- Dictionnaires usuels et spécialisés unilingues français (pour la période de visionnement durant la préparation à l'épreuve)

* L'aide-mémoire et le support choisi doivent être approuvés par l'enseignante ou l'enseignant. Le support sonore ne doit contenir aucun extrait sonore ni audiovisuel du reportage visionné. Les notes de l'aide-mémoire doivent être rédigées sous forme télégraphique, c'est-à-dire à l'aide de mots-clés ou de courtes expressions. Aucune phrase complète n'est acceptée, sauf s'il s'agit d'une citation. Celle-ci doit être encadrée de guillemets et sa source doit être précisée. Tout aide-mémoire qui contient du texte rédigé d'avance sera retiré.

L'outil de jugement

Pour l'évaluation de la compétence « Communiquer oralement selon des modalités variées », la grille d'évaluation à interprétation critérielle est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁴. La grille est annexée au *Guide de correction et d'évaluation* et comporte l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 %.

La reprise

L'épreuve est reprise en entier à partir d'un autre reportage parmi ceux proposés.

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

*Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche*

Québec 